

En effet, cette association est partie du constat qu'il existait encore beaucoup de discriminations à l'égard des parents. Le but d'un tel label est de permettre à ces derniers de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, qu'un parent ne soit pas lésé dans ses ambitions professionnelles uniquement parce qu'il est parent.

Certaines entreprises prennent déjà des mesures *parent friendly*, notamment en mettant en place des horaires adaptés, en ayant des infrastructures permettant d'accueillir des enfants, en engageant une personne à l'écoute des contraintes familiales rencontrées par les employés, et cetera.

Ces entreprises ont pu remarquer une augmentation de la productivité, moins de stress ou encore une diminution conséquente de l'absentéisme. L'ASBL Amazone résume qu'un parent heureux est un employé heureux et que cela donne un employeur heureux.

En tant que ministre de la Fonction publique, jugeriez-vous opportun que les administrations wallonnes aient le label « enfants admis » en signant la lettre d'intention de la campagne « enfants admis » ? Y a-t-il déjà des dispositions allant dans ce sens ? Si oui, lesquelles et sont-elles suffisantes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Madame la Députée, bien que l'administration ne soit pas à l'heure actuelle labellisée « enfants admis », il faut remarquer que de nombreuses dispositions permettant aux agents de concilier vie familiale et vie privée existent d'ores et déjà.

Ainsi, les agents disposent pour la plupart d'un horaire variable, qui leur permet une grande flexibilité au niveau de leur organisation du travail.

De même, plus de 1300 agents bénéficient du télétravail, ce qui favorise également pour ceux-ci l'opportunité de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale.

Différents types de congés sont ouverts aux agents de manière à ce qu'ils puissent réduire leur temps de travail selon leurs besoins. Ils peuvent ainsi notamment solliciter un congé pour « motif impérieux ». Ce congé est accordé automatiquement à tout agent qui le sollicite dès lors qu'il a deux enfants de moins de 15 ans.

Les futures mères de famille peuvent également bénéficier d'un mi-temps tout en étant rémunérées à temps plein, et ce, dès leur septième mois de grossesse.

Les enfants des fonctionnaires peuvent intégrer une crèche dont l'accès leur est réservé prioritairement.

De même, différents stages à des prix compétitifs sont également proposés durant les congés scolaires aux enfants de 3 à 18 ans des fonctionnaires concernés.

Au-delà de ces mesures, dans le cadre du plan Bien-être, des réflexions sont également en cours pour encore élargir les dispositions ainsi mises en œuvre.

L'avenir dira ce que le successeur donnera comme destin à la proposition d'administration « enfants admis » et qui pourrait élargir le plan Bien-être.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci pour cette réponse assez positive. Comme je le pensais déjà, les agents travaillant dans la fonction publique profitent déjà de quelques avantages, également sur le plan d'une politique *parent friendly*. Ce label pourrait être un signe public pour montrer que nous sommes ici sur une bonne. Pourquoi ne pas réfléchir encore, car vous n'y avez pas vraiment répondu, et peut-être signer cette lettre d'intention pour montrer cet engagement publiquement ? Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA TRANSPARENCE ET LA PÉDAGOGIE RELATIVES À L'UTILISATION DE L'IMPÔT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la transparence et la pédagogie relatives à l'utilisation de l'impôt ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, sur base des chiffres d'Eurostat pour l'année 2015, la déclaration fiscale à l'IPP pour l'exercice d'imposition 2017 contient, dans la version papier à tout le moins, une page A4 détaillant l'utilisation de l'impôt et des cotisations sociales.

Le SPF Finances y précise ainsi que 37,5 % de l'impôt et des cotisations sociales sont utilisés pour financer la protection sociale – maladie et invalidité, vieillesse, famille et enfants, chômage ; 14,2 % pour la santé ; 12 % pour les affaires économiques ; 11,9 % pour l'enseignement ; 9,4 % pour les services généraux des administrations publiques ; 5,7 % pour les opérations concernant la dette publique ; 3,3 % pour l'ordre et la sécurité publics ; 2,2 % pour les loisirs, la

culture et le culte ; 1,6 % pour la défense ; 1,6 % pour la protection de l'environnement ; et enfin, 0,6 % pour les logements et les équipements collectifs.

En outre, les parts des différents gouvernements dans les dépenses totales y sont également détaillées : 35 % pour la sécurité sociale, 31 % pour les Régions et Communautés, 21 % pour le pouvoir fédéral et 13 % pour le pouvoir local.

Je salue cette initiative qui participe à une meilleure transparence et une meilleure pédagogie quant à l'utilisation de l'impôt et des cotisations sociales vis-à-vis des contribuables. En effet, il est désormais indéniable que les citoyens, et en particulier les contribuables, souhaitent en savoir davantage sur l'utilisation de leurs contributions. Il en va de l'amélioration de la confiance entre la population et les élus qui est si souvent mise à mal aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur les initiatives que vous avez initiées et que vous entendez déployer pour renforcer la pédagogie quant à l'utilisation de l'impôt vis-à-vis des contribuables wallons ? La mise sur pied à venir du portail fiscal numérique est l'occasion de donner un coup d'accélérateur pour plus de transparence et d'informations.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Madame la Députée, la démarche d'informer le citoyen sur la destination des impôts qu'il paye est clairement une démarche de transparence. Je considère donc celle-ci comme positive. Mais, présentée de manière aussi succincte, elle me paraît insuffisante.

Toutefois, elle me paraît beaucoup plus intéressante et pertinente que le courrier qui, je le rappelle, avait été signé par le ministre concerné sans préoccupations des barrières liées à ce type de démarche, vantant les aspects positifs d'un tax shift ; courrier qui, par ailleurs, oubliait totalement les compensations qui l'ont permis. Ce fameux courrier que mon homologue aux finances du Fédéral avait envoyé à tous les contribuables le 25 mars 2016 et, quelque part, il faisait un peu sa publicité. Bien joué.

Ce n'est pas cela, pour moi faire la pédagogie de l'impôt, mais ce n'est pas cela non plus le sens de votre proposition. Je suis heureux de voir que l'on est revenu maintenant à une information qui est un peu moins politisée, qui est lisible en ce sens, qui est celle que nous avons tous reçue en tout cas ou celle qui est diffusée, mais je ne reviendrai pas là-dessus.

Si l'on souhaite rentrer dans l'information correcte, je pense qu'il ne faut pas se limiter aux grosses masses auxquelles s'intéresse Eurostat, et ce, dans un cadre

d'échelle européenne, mais qu'il est de notre devoir de distinguer clairement les différentes affectations et notamment les variations dans ces affectations à la baisse comme à la hausse. Ce qui permet effectivement pour le citoyen de voir comment le politique, en dehors d'un effet positif d'une année, inscrit sa politique fiscale ou sa politique liée à la redistribution de l'impôt dans la durée de son action politique.

Si l'on ne possède pas ces variations, qui sont à la base des politiques menées, l'information ne peut être que tronquée. J'imagine évidemment la tentation de chaque homme ou femme politiques, à l'année de l'échéance électorale, d'avoir un fromage qui est peut-être plus intéressant que le fromage des années précédentes. Évidemment, il ne faudrait pas en arriver à cela sinon la proposition que vous émettez perdrait tout son sel et tout son sens.

J'ai répondu, il y a quelque temps déjà, à vos collègues sur les améliorations apportées par mon administration fiscale sur la méthode *nudging*. C'est une méthode que nous avons également adaptée. Pour le surplus, si vous le voulez bien, je vous renverrai aux différentes réponses que je vous ai déjà apportées dans le cadre de ce débat important.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. En effet, il n'y a pas lieu, au travers de ma question, de demander qu'un ministre fasse la publicité de ce qu'il a fait ou de ce qu'il n'a pas fait – en tout cas son Gouvernement –, mais dans cette volonté aussi d'avoir plus de transparence vis-à-vis du citoyen et peut-être une certaine motivation à payer ses impôts. Je pense que c'est un bon moyen aussi de dire à chacun quel niveau de pouvoir intervient et à quel moment. On le sait très bien, c'est un peu compliqué pour les citoyens de savoir qui intervient où, et encore de ce que l'on fait avec l'argent public. Quand on voit au travers des médias, aujourd'hui, on peut s'interroger sur la pertinence des dépenses publiques.

Ici, j'encourage que ce soit vous ou peut-être quelqu'un d'autre à l'avenir, d'aller dans ce sens et de permettre aux citoyens d'avoir les informations nécessaires pour cette transparence et en tout cas, l'information sur les différentes affectations des budgets régionaux.